



Professionnels de l'animation
le 19 novembre
faisons entendre notre voix !



A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant qui aura lieu le 20 novembre 2021 profitons-en pour nous mobiliser, public et privé, la veille comme partout en France afin de défendre nos métiers de l'animation.

Ces formidables métiers du lien social au service de tous souffrent depuis des années d'un manque de reconnaissance. Souvent les grands oubliés, malgré leur rôle essentiel de cohésion sociale et de transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, ils participent à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelle et collective des publics accueillis.

Bas salaire, précarité et mauvaises conditions de travail, cette situation est devenue insoutenable pour les salariés et agents de l'animation.

Aujourd'hui ce secteur souffre de sous-effectif et d'un turn-over particulièrement anormal. Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques, et sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation dysfonctionnant et déshumanisé, où l'enfant est parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction.

Au lieu d'émanciper les consciences, nous construisons une forme d'aliénation collective répondant à une logique libérale de gestion et financière.

Pour répondre aux besoins des secteurs de l'animation nous revendiquons :

- **Un salaire minimum à 2000 euros brut à temps plein avec dégel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique et rattrapage des pertes subies.**
- **La titularisation et de véritables CDI pour tous les emplois qui répondent à des besoins permanents avec prise en compte des temps de préparations et de réunions.**
- **La fin des temps partiels imposés.**
- **Mise en place de formations diplômantes et reconnaissance des missions et fonctions de chacun. Le passage en catégorie B par la voie du concours ou promotion interne dans la fonction publique des agents qui assument des missions de direction ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation.**
- **Des taux d'encadrement suffisants pour une réelle qualité pédagogique.**
- **La conservation de notre droit de grève (les négociations concernant les restrictions du droit de grève des animateurs ont commencé à la Ville de la rochelle)**
- **La mise en place d'un service public de l'enfance.**

Vendredi 19 novembre journée de grève et de mobilisation

**Retrouvons-nous, animateurs du public et du privé, de 11h à 14h
devant la Mairie de La Rochelle !**

Un préavis de grève est déposé pour tout le mois de novembre concernant les agents des centres de loisirs municipaux. Pour les salariés des centres socioculturels, ce tract est à déposer à votre employeur